

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Jacqueline JAFFRY, Armelle RONARC'H

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Olivier BODILIS (procuration à Nelly VIVIEN), Christelle GUEZENGAR (procuration à Michèle BUREL), Mickaël LE COZ (procuration à Philippe RONARC'H), Christine LE GOFF LE PESQUE (procuration à Jean-Pierre KERSALE), Patrick PERENNOU (procuration à Thierry ARNOULT)

Secrétaire de séance : Mme Chloé ANDRO

Objet : Délibération n°2024-0071 – Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget de la commune

Madame Nelly VIVIEN, adjointe au maire en charge des finances, indique au conseil municipal qu'afin de finaliser l'exercice budgétaire 2024, il convient de procéder un quelques modifications sur le budget de la commune, comme suit :

EN FONCTIONNEMENT			
EN DEPENSES		EN RECETTES	
c/65736211 Subv budget annexe non doté de la pers. morale	+ 139 481,81 €	c/6419 remboursements sur rémunérations du personnel	+ 9 000,00 €
c/65736212 Subv budget annexe doté de la pers. morale	- 139 481,81 €		
c/66111 intérêts des emprunts	+ 9 000,00 €		
TOTAL	+ 9 000,00 €	TOTAL	+ 9 000,00 €

EN INVESTISSEMENT			
EN DEPENSES		EN RECETTES	
		c/1321 subv de l'Etat	- 276 000,00 €
		c/1323 subv du Département	+ 134 562,00 €
		c/1345 Amendes de police	+ 20 000,00 €
		c/13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	+ 276 000,00 €
		c/1641 Emprunt en capital	- 154 562,00 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus,
- **DEMANDE** à Monsieur le Trésorier municipal de réaliser les modifications nécessaires.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 16 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Chloé ANDRO



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Chloé Andro, the secretary of the meeting.

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 18/12/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication